



Vente d'une succursale par le gérant SARL

Par **Nanou64**, le **27/05/2016** à **16:53**

Bonjour,

Je suis gérante d'une SARL, 1 entité avec 2 points de vente, associée à 50%. Mon associé ne peut me racheter mes parts, car pas de possibilités de faire un crédit et pas assez de fonds personnels pour faire le rachat de mes parts. Je souhaite vendre un point de vente et une branche de mon activité à un tiers. Dois-je avoir l'autorisation de mon associé pour vendre et la branche d'activité et mon point de vente?

Merci de votre réponse.

Bien cordialement

Par **morobar**, le **27/05/2016** à **17:02**

Bonjour,

Oui c'est une obligation dans le cadre de l'agrément de cession.

Voir ici:

<http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/reglementation/developpement-entreprise/droit-affaires/comment-ceder-des-parts-de-sarl>

Par **v59**, le **10/06/2016** à **21:59**

évidemment qu'il faut son accord.